



#### **EXTRAIT DU REGISTRE** ID: 070-257002584-20200910-2020\_26-DE **DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL** SYNDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DE HAUTE-SAONE

## SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020

Date de la convocation : 27 août 2020 Nombre de membres en exercice : 25

L'An Deux Mil Vingt, le dix septembre, le Comité Syndical s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Madame Isabelle ARNOULD.

**Etaient présents:** 

Emmanuel ARNOULD, Isabelle ARNOULD, Nadine BATHELOT, Martine BAVARD, Pierre DESPOULAIN, Dominique DIDIER, Marie-Claire FAIVRE, Eric FLEURY, Sophie LARUE BOLIS, Maryline MANTION, Joël MONGIN, Christiane OUDOT, Didier PIERRE, Hervé PULICANI, Sophie ROMARY-GROSJEAN, Fanny THIEBAUT, Michel TOURNIER,

### Etaient excusés avec pouvoir :

Corinne BONNARD - pouvoir à Hervé PULICANI

## **Etaient excusés:**

Vincent BALOT, Isabelle BOUCLANS, Marie-Odile HAGEMANN, Martine OLIVIER-PAQUIS, Martine PEQUIGNOT, Nicolas PLANCHON, Bertrand REZARD, Valérie STOCKMART

# DELIBERATION 2020-26 : Délibération portant création d'un poste permanent d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe discipline «flûte à bec»

- le code général des collectivités territoriales ; Vu
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des Vu fonctionnaires;
- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à Vu la fonction publique territoriale et notamment l'article 34;
- le budget de l'établissement; Vu
- le tableau actuel des effectifs de l'établissement ; Vu

CONSIDERANT la nécessité de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, afin d'assurer les missions d'enseignant de flûte à bec et que cet emploi relève de la catégorie hiérarchique B.

CONSIDERANT le rapport de la Présidente,



Envoyé en préfecture le 16/09/2020

Reçu en préfecture le 16/09/2020

Affiché le



ID: 070-257002584-20200910-2020\_26-DE

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- ➢ décide la création, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020, d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à hauteur de 10 heures hebdomadaires (soit 10/20<sup>ème</sup> d'un temps plein), relevant de la catégorie hiérarchique B étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- > autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET ANNEE CI-DESSUS.



La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

réception en Préfecture	e le.,,,
-------------------------	----------



<sup>-</sup> affichage le.....

<sup>-</sup> publication le .....

<sup>-</sup> informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.